

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-260 DU 10 AOUT 1994

Chargeant Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Pierre MEVI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation pour compter du 25 Juillet 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/CHR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 25 Juillet 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation pendant l'absence de Monsieur Pierre MEVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 10 AOUT 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MRP-MJL 6 AUTRES MINISTERES
16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-